

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou eu envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

Décidément la discussion du budget ne commence point. Chacun se lamente de ces retards successifs, de ces ajournements injustifiés. Les douzièmes provisoires apparaissent à l'horizon. Et personne ne bouge. Le gouvernement a tout l'air de se désintéresser de la question capitale pour nos législateurs. Au lieu de renoncer aux errements passés, on prend plaisir à les aggraver. La Commission n'est donc point prête pour la discussion ?

Pourquoi ces retards ?

Les difficultés budgétaires, certes, ne manqueront point.

La politique coloniale au Tonkin et au Dahomey, la réfection de notre flotte de guerre et de son armement, la réforme de l'impôt sur les boissons soulèveront des débats ardents.

La Chambre des députés et le ministère en prennent à leur aise. Ils s'inquiètent fort peu de savoir si le budget pourra être soumis en temps opportun, même pour la forme, au contrôle du Sénat, et si l'ajournement sans motif valable de la discussion budgétaire n'imposera point la nécessité des douzièmes provisoires. En réalité, aucune initiative gouvernementale, aucune direction des travaux parlementaires ne se manifestent. On marche à l'aventure.

Dans les couloirs on causait du caractère anarchiste, révolutionnaire que la grève de Carmaux aura conservée jusqu'à la fin.

Mais des préoccupations unanimes se manifestaient au sujet de l'expédition du Dahomey. Des députés de la Droite ont téléphoné au ministère de la marine pour demander si l'on avait reçu oui ou non des nouvelles du colonel Dodds, décidés qu'ils étaient à questionner le gouvernement. Aussitôt était affiché dans les couloirs du Palais-Bourbon le télégramme que les journaux du soir ont donné.

On faisait remarquer que le corps expéditionnaire du Dahomey était armé de pièces de 4 se chargeant par la bouche. Or, ces pièces en bronze, datant de la guerre du Mexique, ont été réformées depuis 1880 ! Comment la marine n'a-t-elle pas donné uniquement à cette vaillante petite armée des pièces de 80, d'un maniement plus facile, et d'un tir perfectionné ?

Quelle incurie gouvernementale !

Au Dahomey

Dans les couloirs de la Chambre on rapporte les détails complémentaires suivants relativement à la dépêche du colonel Dodds et qui, dit-on, proviennent du ministère de la marine :

Les Dahoméens avaient cinq canons Krupp et plusieurs mitrailleuses ; quelques-unes de ces dernières auraient été détruites par notre artillerie sans que nos troupes aient pu s'emparer de ces engins. D'autre part, la proportion des officiers tués ou blessés serait considérable.

Le colonel Dodds devant détacher une colonne de trois cents hommes pour évacuer sur Poto-Novu les morts et les blessés, ne reprendra sa marche en avant que du 5 au 7.

Un journal de Paris publie l'information suivante :

Si nos renseignements sont exacts, — et nous avons tout lieu de croire qu'ils le sont, — le gouvernement détiendrait depuis deux jours un télégramme du colonel Dodds, annonçant la prise d'Abomey.

Notre colonne expéditionnaire aurait subi des pertes cruelles, principalement en officiers. Les noms des morts et des blessés n'étant pas encore connus, le gouvernement attendrait d'en avoir la liste complète avant de publier la dépêche du commandant en chef.

Le ministère de la marine aurait pris cette détermination dans le but de ne pas jeter l'inquiétude au sein des familles qui comptent des membres dans notre corps expéditionnaire au Dahomey.

La reprise du travail à Carmaux

Nous disions hier, en dernières nouvelles, que les travaux avaient repris le matin.

Le gouvernement a été avisé de cette reprise à 8 heures.

A 9 heures 30, M. Ricard télégraphiait au préfet du Tarn et au procureur de la République de mettre immédiatement en liberté les condamnés d'Albi.

Les postes militaires ont été retirés dans la nuit, et, à la gendarmerie, les portes et les fenêtres sont demeurées closes pendant le défilé des ouvriers.

En passant devant les maisonnettes habitées par les mineurs non syndiqués, connus ici sous le nom d'« étranglons », les femmes ont crié : « A l'eau ! à l'eau ! » ou bien encore : « A l'abattoir ! » et « A bas les mouchards ! »

Enfin, à leur arrivée sur les puits, les mineurs ont poussé un formidable cri de : « Vive la révolution sociale ! »

Calvignac a pris part à la manifestation.

En revenant des puits, les grévistes se sont réunis à la chambre syndicale où MM. Baudin et Duc-Quercy ont prononcé des discours.

On mande d'Albi, 3 novembre :

Les grévistes de Carmaux condamnés, qui ont été graciés, viennent de sortir de prison en chantant la Carmagnole.

Une cinquantaine de camarades venus de Carmaux les ont accompagnés au restaurant.

On attend M. Baudin pour le retour à Carmaux.

LE BRIGANDAGE EN ALGÉRIE

Alger, 2 novembre.

Il circule ici un bruit qui fait l'objet de toutes les conversations.

Le préfet d'Alger et le sous-préfet de Tizi-Ouzou s'étaient rendus samedi vers Yaouben, pour reconnaître le terrain et étudier les moyens à prendre en vue de capturer le fameux bandit Areski. Le préfet et le sous-préfet étaient

escortés seulement par deux adjoints de la commune mixte du Haut-Sebaou et par deux cavaliers.

Or, il paraît qu'Areski, ayant été averti de la présence de ces deux fonctionnaires, se serait porté en toute hâte à leur rencontre, dans le but de les enlever et de les conserver comme otages ; mais il serait arrivé cinq minutes trop tard.

On assure que la bande d'Areski comprend actuellement une vingtaine d'individus.

LE MAIRE D'AUMALE

Alger, 3 novembre.

Le tribunal correctionnel a condamné le sieur Sapor, maire d'Aumale, voleur, faussaire, et agent électoral, à quatre ans de prison.

NOUVELLES MILITAIRES

UNE EXCELLENTE MESURE

De la Petite République française :

« L'armée française n'aura bientôt plus rien à envier aux modestes civils.

» Nos braves troupiers, qui possèdent déjà les fameux gants blancs que tout le monde leur connaît, vont, paraît-il, être enfin gratifiés de véritables chaussettes.

» Nous apprenons, en effet, que M. de Freycinet vient d'autoriser, à ce sujet, des essais dans deux de nos régiments de ligne, et qu'aussitôt qu'il aura été à même de juger de l'influence de cet objet sur les rhumes, bronchites de nos soldats, la mesure deviendrait générale.

» La décision ministérielle a été prise samedi.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Aujourd'hui vendredi (midi), la Loire n'est plus qu'à 4^m20 à Saumur, en baisse de 25 centimètres depuis hier.

TENTATIVE DE SUICIDE

Hier soir, vers sept heures, un homme, âgé de 30 à 35 ans environ, a tenté de s'empoisonner dans le Square du théâtre, en avalant le contenu d'une petite fiole d'alcali.

Aux cris poussés par le malheureux après l'absorption du liquide corrosif, plusieurs personnes sont accourues et lui ont fait boire du lait. Les souffrances endurées étaient horribles et des caillots de sang sortaient de la bouche à chaque hoquet du malade, qui a été transporté à l'Hospice par les soins du docteur Seigneur.

Une carte trouvée dans sa poche donnait son nom : Goulean, représentant la maison de vins et spiritueux Gustave Boutin, de Nantes.

Aujourd'hui, Goulean est aussi bien que possible. Sur la demande qui lui a été faite de cette tentative de suicide, il a répondu simplement qu'il voulait en finir avec la vie.

LE DOCTEUR FARGE

Hier soir, jeudi, l'École de médecine d'Angers offrait un banquet à M. le professeur Farge, atteint par la limite d'âge et admis à l'honorariat après avoir prodigué à bien des générations d'étudiants, sa science, son activité et cette éloquence de l'enseignement qu'il possède au suprême degré.

Plus de cent médecins étaient réunis chez Jahan, où a eu lieu le banquet. Les docteurs Besnard, Renou, Bouchard, Bontemps et Gilbert, de Saumur, y assistaient.

NOMINATIONS D'INSTITUTEURS ADJOINTS

Sont nommés instituteurs adjoints :

M. Fresneau, à Gennes.

M. Hérouard, à Vernantes.

M. Mathiez, au Puy-Notre-Dame.

M. Ramblin, à Nueil-sous-Passavant.

Sont nommées institutrices adjointes :

M^{lle} Guilleux, à Saumur, rue du Prêche.

M^{lle} Dupuis, à Saumur, rue du Prêche.

Par décision de MM. les vicaires capitulaires :

M. l'abbé Frouin, vicaire à Saint-Sylvain, a été nommé aumônier de la maison centrale, à Fontevault.

La Réunion de Protestation
Contre le Traité Franco-Suisse

La réunion publique, organisée par la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire et par le Syndicat agricole d'Anjou, pour protester contre l'adoption du traité de commerce franco-suisse, a été tenue dimanche, à une heure, dans la salle des fêtes de la Mairie d'Angers.

Malgré une pluie torrentielle, près de cinq cents personnes avaient répondu au rendez-vous. Au bureau, avaient pris place : MM. Blavier, sénateur, président de la Société industrielle ; Merlet, sénateur ; de Maillé, député, président du Conseil général ; de Soland, député ; de la Bouillierie, président du Syndicat agricole ; le docteur Guignard, maire d'Angers, et Bodinier, conseiller général.

En ouvrant la séance, M. Blavier, président, remercie l'auditoire d'être venu nombreux malgré le mauvais temps, puis il explique le but de la réunion.

Le Parlement, dit-il, a élaboré l'année dernière un tarif général de douanes, dans le but de mettre les agriculteurs et les industriels français sur le même pied que les agriculteurs et industriels étrangers. Nous sommes le peuple le plus imposé du monde, il était donc tout naturel que les concurrents étrangers qui veulent jouir des bénéfices du marché français subissent quelques charges de manière à ne pas être plus favorisés que nous. C'est dans ces limites étroites de protection que les Chambres se sont tenues en votant la nouvelle loi des douanes.

Mais, à peine ce nouveau système est-il mis en vigueur, que sans l'avoir suffisamment expérimenté, on songe à lui faire subir des

modifications funestes aux intérêts français. C'est en faveur de la Suisse que l'on consent à réduire le tarif minimum. Sans doute ce peuple est notre ami ; mais si on lui accorde des concessions, les autres nations, et particulièrement l'Allemagne, en profiteront.

Aussi la nouvelle du projet franco-suisse a-t-elle soulevé une légitime émotion dans la France entière. Les assemblées départementales, les sociétés agricoles, etc., ont fait entendre des protestations.

Déjà, en Maine-et-Loire, le Conseil général, la Chambre de commerce, le Conseil municipal d'Angers ont émis un vœu contre l'abaissement du tarif minimum. La Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire et le Syndicat agricole de l'Anjou ne pouvaient rester en arrière. Ils ont donc provoqué cette réunion publique.

M. Blavier présente alors deux orateurs, M. de Soland, député, et M. Bodinier, conseiller général, dont l'un a parlé au nom de l'agriculture et l'autre au nom de l'industrie.

VŒU ÉMIS PAR L'ASSEMBLÉE

La discussion terminée, M. de la Bouillierie a donné lecture du vœu suivant :

« L'assemblée générale des agriculteurs et industriels de l'Anjou réunis le 30 octobre 1892 dans la grande salle de la Mairie d'Angers, ayant confiance dans la fermeté du Parlement, émet le vœu que, fidèle aux doctrines économiques de la grande majorité du pays, il repousse toute convention avec les nations étrangères qui porterait atteinte aux tarifs des douanes actuels. »

Le président, M. Blavier, a mis ce vœu aux voix.

Toute l'assistance, sauf cinq ou six dissidents, l'a adopté avec enthousiasme.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE 4^e TRIMESTRE DE 1892

Voici le rôle des assises du 4^e trimestre, qui s'ouvriront à Angers lundi prochain, 7 novembre, sous la présidence de M. Giron, conseiller à la Cour d'appel.

Lundi 7 novembre. — Ministère public : M. Le Poittevin. — Affaire Valentine Bearier, incendie volontaire chez MM. Thomassot, Bayol, fabricants de chevaux de bois, et de M^{me} Toutain, propriétaire à Angers. Défenseur : M^e Chesneau.

Affaire Cordon, vol qualifié. Défenseur : M^e Lemonnier.

Mardi 8 novembre. — Ministère public : M. Le Poittevin. — Affaire Berthet, vols qualifiés. Défenseur : M^e Grille.

Affaire Nouchet, vols qualifiés. Défenseur : M^e Chevrier.

Mercredi 9 novembre. — Ministère public : M. Le Poittevin. — Affaire Legoff, vols quali-

fiés, au préjudice de M. Coiffard, quai Ligny, 35, à Angers. Défenseur : M^e Guy.

Affaire Tourmeau, faux en écritures privées au préjudice de M^{me} veuve Guibert, rue Pascal, à Angers. Défenseur : M^e Desétrés.

Jeudi 10 novembre. — Ministère public : M. Bissaud. — Affaire Meunier et Richet, femme Benoit, à Gonnord ; tentative d'assassinat sur le sieur Benoit, mari de l'accusée. Défenseurs : M^e Affichard et Bernard.

Vendredi 11 novembre. — Ministère public : M. Bissaud. — Affaire Terrien, parricide commis au Mesnil. Défenseur : M^e Affichard.

Samedi 12 novembre. — Ministère public : M. Bissaud. — Affaire femme Delaunay, tentative de meurtre sur ses trois enfants. Défenseur : M^e Affichard.

Lundi 14 novembre. — Ministère public : M. Le Poittevin. — Affaire Roydier, cultivateur au Puy-Notre-Dame, attentat à la pudeur. Défenseur : M^e Chesneau.

Affaire Madiot et Grunault, vols qualifiés avec effraction au préjudice de M. Corrairie, au Lion-d'Angers. Défenseurs : M^e Mahier et Morry.

Mardi 15 novembre. — Ministère public : M. Le Poittevin. — Affaire Goupille, attentat à la pudeur. Défenseur : M^e Reveillard.

Affaire Dabled, Morin et Pelletier, incendie dans un hangar appartenant à M. Châtelain, à la Fontaine, près Angers. Défenseurs : M^{me} Morry, Mahier et Chesneau.

Mercredi 16 novembre. — Ministère public : M. Le Poittevin. — Affaire Mercier, vols qualifiés au préjudice des époux Loyer, propriétaires à Saint-Hilaire-Saint-Florent. Défenseur : M^e Joseph Fairé.

Affaire Thomas, meurtre sur la personne du sieur Coupellier, jardinier à Angers. Défenseur : M^e Joseph Fairé.

Jeudi 17 novembre. — Ministère public : M. Le Poittevin. — Affaire Beneteau, coups et blessures ayant occasionné la mort sur la personne du sieur Barbier, cordier à Beaupréau. Défenseur : M^e Joseph Fairé.

Comme on le voit, cette liste est déjà longue. Cependant, elle ne renferme pas tous ceux qui, ayant commis des crimes publics pendant l'année 1892 en Maine-et-Loire, n'ont pas encore satisfait à la justice. L'auteur de l'assassinat du garde de Maulévrier, par exemple, n'est pas encore découvert. Daburon et sa femme, accusés d'avoir massacré le jeune Joubert et son domestique, à Marans, ne comparaitront pas à cette session. Le parquet de Segré n'a pas encore recueilli contre eux des preuves suffisantes ; on dit même qu'une ordonnance de non-lieu pourrait être rendue par la suite.

LE PRIX DES FOURRAGES

D'après le relevé des adjudications des fourrages de fourrages à la ration à faire du 1^{er} décembre 1892 au 31 octobre 1893, il résulte que c'est M. Bessereau, de Châtellerault, qui a été déclaré adjudicataire aux conditions de prix ci-après pour la garnison de Tours :

Avoine, à 18 fr. 70. — Foin, à 10 fr. 40. — Paille, à 7 fr.

La connaissance de ces prix pourra être utile aux agriculteurs pour l'écoulement de leurs produits.

LA LOCOMOTIVE MONSTRE DE L'EXPOSITION DE TOURS

On a commencé, mercredi dans l'après-midi, le transport à la gare d'Orléans de l'énorme locomotive qui a fait l'admiration des nombreux visiteurs de l'Exposition nationale de Tours.

On emploie, pour cette opération difficile, un procédé plus pratique que celui qui a servi à l'aller.

On se rappelle que cette machine monstre avait été traînée par un attelage de 30 chevaux de la gare jusqu'à l'Exposition, par le boulevard et la rue des Acacias.

Le trajet se fait, au retour, par les mêmes voies, mais, la machine étant allumée et maintenue sous pression, on la fait se transporter elle-même — ainsi que les wagons exposés par la même Compagnie — sur une voie mobile que l'on pose, au fur et à mesure, de 30 en 30 mètres.

UN SAUVETAGE

A propos des inondations dans l'Indre-et-Loire, on signale d'Abilly un sauvetage qui fait grand honneur à deux habitants de cette commune de l'arrondissement de Loches.

Les sieurs Boutet, entrepreneur de battage, et Félix Bernard, garde champêtre, tous les deux en résidence à Leugny (Vienne), voulaient repêcher un saule que l'eau entraînait.

Le bateau chavira, Boutet disparut, sans qu'on ait pu lui porter secours. Bernard, plus heureux, parvint à se cramponner et à grimper sur le saule.

Après avoir fait un parcours d'environ quatre kilomètres, il fut aperçu par les sieurs Alfred Pennetière, tailleur de pierre, âgé de 22 ans, et Paul Gardereau, âgé de 49 ans, tous les deux habitant la commune d'Abilly, qui purent, après une heure et demie, arriver auprès du sieur Bernard.

Ils eurent beaucoup de peine à lui faire lâcher prise et à le ramener sain et sauf au bord, où ils lui prodiguèrent tous les soins que son état réclamait.

Une affaire mystérieuse

Il n'est bruit, de Lorient à Quiberon, que d'une affaire assez mystérieuse qui ne peut manquer de donner lieu, si les faits relatés sont exacts, à un procès retentissant. Voici ce dont il s'agit :

Lundi 24, une cartomancienne de Lorient, la femme Hollard, se mettait en relation avec deux portefaix, les nommés Lebronze et Marius Philibert, ayant, disait-elle, une mission importante à leur confier. A cet effet, elle remit à chacun 50 fr., leur prescrivant de se rendre à Quiberon, ce qu'ils firent.

Là, une dame voilée vint remettre encore à chacun d'eux une nouvelle somme de 1,000 francs cette fois. Puis elle leur dit qu'il fallait maintenant aller à Belle-Ile où ils rencontreraient au débarcadère un jeune homme qui se mettrait en relation avec eux sur la foi du mot de passe : « C'est nous ».

Dans la soirée, en attendant l'embarquement, les deux portefaix demandèrent à la femme Hollard ce que tout cela voulait dire.

Celle-ci dévoila alors l'intrigue en leur avouant qu'il fallait amener sur la côte un homme qu'on leur signifierait ; là, le tuer et le jeter à la mer pour que l'on crût à un accident. La perspective d'un semblable crime fit hésiter les portefaix.

Toutes réflexions faites, ils refusèrent d'aller plus loin et revinrent à Lorient où, dans les libations abondantes qu'ils purent se payer avec l'argent reçu, ils racontèrent ce qui précède.

L'homme qu'il s'agissait de tuer n'était autre que le mari d'une dame X..., actuellement en instance de divorce, et qui voulait se débarrasser de son époux pour pouvoir épouser son amant.

L'Union bretonne de Nantes nous apporte des détails complémentaires sur cette affaire, qui a donné lieu à un incident à Angers, ainsi qu'on le verra plus loin :

« M. Crouan et sa femme sont domiciliés à Nantes, quoi qu'y habitant rarement en réalité, et se sont mariés à Ancenis vers 1874. Les premières années du mariage furent des plus brillantes. M^{me} Crouan n'apportait cependant pas en dot, comme on l'a dit, la jolie somme de quatre millions. Nous croyons plutôt que c'est du côté du mari qu'était la fortune.

» Au bout de peu de temps, M^{me} Crouan fut lassée de son mari, et s'envola avec un amant appartenant à la noblesse et dont elle prit le nom durant son séjour en Suisse. M. Crouan y dut aller reprendre ses enfants qu'elle avait emmenés, et une instance en divorce s'engagea à la requête du mari. En même temps, ce dernier était autorisé à porter constamment sur lui un revolver pour se défendre des agressions dont il avait failli être victime au cours de son voyage. Les enfants furent remis au

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Une heure après, la baronne et son fils entraient dans l'étude de M. Dumont, vieux et respectable notaire chargé depuis longtemps des intérêts de la famille Granval.

La situation de M. Loubert était connue du notaire, qui l'expliqua en homme honnête et habile : selon lui, le concours d'Éléonore était indispensable.

— Au surplus, continua M. Dumont, en résumant tout ce qu'il venait de dire longuement, je vais examiner sérieusement ce qu'il y a à faire, et lorsque mon opinion sera bien établie, je vous la soumettrai. Au premier coup d'œil une impérieuse nécessité me frappe, c'est que mademoiselle Loubert abandonne tous ses droits aux créanciers de son père. Mais voudra-t-elle consentir à sa ruine totale avant d'être assurée que ce mariage, qui doit lui rendre une fortune, se fera ? En affai-

res, il n'y a de certain que ce qui est accompli. D'un autre côté, monsieur le baron, je n'oserais pas vous conseiller de confondre vos intérêts avec ceux de votre cousine sans être parfaitement au fait de la position de son père. Vous voulez accepter ses forges de Courville pour la dot de votre future ; mais si elles entraînent votre ruine, après avoir consommé celle de M. Loubert, votre but ne sera pas atteint. J'admire votre générosité, je l'approuve même, seulement je voudrais qu'elle eût des résultats utiles pour tout le monde. Quant aux deux millions et demi dont vous pensez avoir besoin, ils seront à votre disposition quand vous voudrez ; la difficulté n'est pas là.

— Pour ce qui est de mon but, monsieur, il sera toujours atteint si je parviens à tirer mon oncle d'embarras, dit Léonce avec fermeté.

— Cependant, mon ami, se hâta d'interrompre madame Granval, si les affaires de mon pauvre frère étaient dans un état tel qu'elles dussent compromettre la fortune de celui qui voudrait y faire honneur à sa place, je serais la première à vous conseiller de réfléchir mûrement avant de prendre ce parti.

— Vous vous servez de l'expression de

faire honneur, ma mère, et vous me dites de réfléchir : il me semble que ces deux choses ne s'accordent pas entre elles. Si mon oncle a des dettes, il faut qu'il les paie ; et s'il ne le peut pas, c'est à nous de le faire : toutes les réflexions du monde ne sauraient aboutir à une autre détermination.

L'amour maternel avait fait hésiter un moment madame Granval, l'inculte droiture de son fils la rendit facilement inflexible et grande comme lui.

— Il a raison, dit-elle avec la plus noble fierté, car c'est là ce que ferait son père s'il vivait. Ainsi, mon cher monsieur Dumont, vous êtes bien averti que c'est dans ce sens que nous voulons agir.

— Maintenant que je vous ai prévenue, madame la baronne, répondit le notaire avec une émotion qui lui faisait honneur, il ne me reste plus qu'à vous obéir et à vous admirer. Il est possible, d'ailleurs, que la situation de M. Loubert ne soit pas tellement désespérée qu'il ne puisse en sortir en bornant ses sacrifices à l'abandon de ses biens, et si cela ne suffisait pas, vous lui prêteriez tout ou partie de vos deux millions et demi.

Les choses étant provisoirement arrêtées sur

ces bases, madame Granval et Léonce revinrent chez eux, où ils trouvèrent M. Loubert qui les attendait.

— Ma foi, leur dit-il, j'ai perdu patience ! Éléonore ne rentrait pas ; je lui ai laissé un mot pour la prévenir que je me rendais chez vous, et lui enjoindre de venir me trouver, Bonjour, ma sœur, embrassons-nous.

L'émotion de madame Granval fut vive, en revoyant son frère, dont elle connaissait maintenant la situation critique. Ses yeux étaient pleins de larmes, et cependant elle souriait ; car les consolations qu'elle avait reçues étaient au-dessus des malheurs qu'elle venait d'apprendre.

— Ah ! mon frère, je suis bien heureuse ! lui dit-elle.

— Et moi aussi, je suis bien heureux, ma sœur ! votre fils est un bon et loyal jeune homme, et je lui donnerais ma fille alors même qu'il ne serait ni riche ni baron. Mais d'où venez-vous si matin ?

— De chez mon notaire, mon ami.

— Ah ! et que vous a-t-il dit ? demanda Loubert avec une certaine inquiétude.

— Rien que nous neussions parfaitement déjà, interrompit Léonce ; mais, moi, je l'ai

père qui les mit dans un collège, à Paris, et le même jugement autorisait M^{me} Crouan à les voir tous les quinze jours.

» L'issue de l'instance en divorce n'étant pas douteuse et le terme en approchant, M^{me} Crouan voulut, au mois de septembre, tenter encore de supprimer le procès en supprimant la cause.

» Le mardi 25 était le jour où elle avait droit de voir ses enfants, dont l'aîné est âgé de 17 ans. Son mari devait les lui amener à Quiberon.

» Elle pensa alors qu'il serait facile de l'assassiner là dans un endroit désert de la grève. Mais elle joua de malheur cette fois. Ce furent d'abord les portefaix qui, faisant déjà la noce avec les premiers 50 fr. reçus, prirent le train de 3 heures 54 au lieu de prendre celui du matin. Ce contre-temps fit que, lorsqu'ils arrivèrent à Quiberon, M. Crouan en était reparti pour Belle-Ile, où, comme on le sait, ils refusèrent de se rendre.

» Le secret avait été si bien gardé que M. Crouan n'apprit ces faits que par les journaux. Il trouva que cette aventure racontée à mots couverts pouvait bien s'appliquer à lui et fit part de ses doutes à son avoué qui le convainquit tout à fait.

» Le parquet mène activement cette affaire. Des dépêches avec le signalement des coupables ont été lancées dans toutes les directions, et il n'est pas douteux que les deux arrestations soient prochaines. M^{me} Crouan doit être à l'étranger; mais elle y est connue en bien des villes, en particulier à Genève, où elle a habité plusieurs années. Quant à l'officier qui l'accompagnait à Quiberon, ce n'était qu'un amant de passage, et il est probable qu'il n'était pour rien dans le complot.

LEUR SÉJOUR A ANGERS

Le Journal de Maine-et-Loire nous apprend que jeudi toute la police d'Angers, conduite par M. Blanc, commissaire central, faisait irruption dans une maison de la place Sainte-Croix, occupée par les époux Guibert, cafetiers, et par d'autres locataires.

La maison était fouillée de fond en comble, mais sans résultat.

« Depuis lundi soir, ajoute notre confrère, M. le commissaire central recevait, du parquet d'Angers, des dépêches indéchiffrables ou fort obscures, au sujet de la dame Crouan et de sa soubrette. C'est mercredi, seulement, qu'un télégramme, plus explicite, indiquait que ces deux femmes, inculpées de tentative d'assassinat, devaient se cacher chez une dame Guibert, qui habite devant Saint-Maurice.

» M. Blanc crut que cette dame Guibert était celle de la place Sainte-Croix.

» Mais il existe dans la cité une autre dame Guibert, cousine de M^{me} Crouan, et qui naturellement recevait de temps à autre les visites

de l'accusée, sans soupçonner ce qui se passait. La pauvre femme, en effet, ne sort pas, elle est paralysée.

» Lorsque la police, mieux renseignée, se présenta dans cette nouvelle maison, les deux fugitives étaient déjà loin.

» Il paraît que M^{me} Crouan et Marie Christen avaient fait une courte apparition à Angers, dimanche ou lundi, et si les premières dépêches du parquet d'Angers avaient été plus claires, la police mettait bien la main sur les deux femmes.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 2 novembre. — Louis-Jules Tessier, montée du Petit-Genève.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 6 novembre 1892, à 1 heure 1/2

423^e Concert populaire

Programme

1. Ouverture de Faust (1^{re} audition). — Spohr.
2. Symphonie en mi bémol (50^e). — Adagio. — Allegro con spirito. — Andante, le solo de violon par M. Lemaitre. — Menuetto. — Allegro con spirito. — Haydn.
3. Kermesse flamande de Milenka. — A. Kermesse. — B. Danse des sabots. — C. Entrée des Rhétoriciens. — D. Scène d'amour. — E. Entrée des Zingaris (1^{re} audition en France). — Jan-Blockx.
4. Manfred (extraits). — I. Entr'acte. — II. Ranz des vaches, le solo de cor anglais par M. Englebert. — III. Apparition de la fée des Alpes. — R. Schumann.
5. Ouverture du Roi d'Ys. — Lalo.

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux, de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 3 novembre 1892.

La cherté de l'argent a pesé sur la liquidation des valeurs et des fonds étrangers qui sont généralement plus faibles que la veille. Les livraisons de rentes 3 0/0, quoique absorbées, ont neutralisé l'effet des dépêches reçues ce matin du Dahomey. Le 3 0/0 reste à 98.97 et le 4 1/2 ex-coupon à 105.02.

La Rente Italienne oppose une grande résistance aux hésitations du marché. Elle reste à 92.40. Les Chemins Méridionaux sont bien tenus à 630.

L'Extérieure baisse à 62 9/16. L'action de la Banque de France s'avance à 4.040. Le bilan publié aujourd'hui accuse une augmentation de 400 millions au portefeuille et un accroissement de 5 millions à l'encaisse.

Le Crédit foncier s'inscrit à 4.405. La Banque de Paris reste à 667. L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est recherchée à 314 francs. On sait que cette ligne de chemin de fer doit se compléter par l'achèvement du port, quais et entrepôts de Beyrouth, dont la construction favorisera heureusement le trafic de la compagnie.

La Société Générale échappant aux manœuvres de la spéculation, se maintient à 482 fr.

parlons d'affaires, continua-t-il, je suis bien aise de vous apprendre que j'ai consulté ma mère sur votre proposition de donner à Éléonore vos usines de Courville-le-Bas pour la remplir de ses droits, et qu'elle est tout à fait d'avis que je l'accepte. Il ne manque plus que l'acquiescement de ma cousine.

— Quand vous serez mariés, tu le lui feras donner, répondit M. Loubert aussi négligemment que si on lui eût appris la chose la plus naturelle du monde; et maintenant que nous sommes d'accord sur ce point, n'en parlons plus. Les discussions d'intérêt me sont odieuses, et...

L'arrivée d'Éléonore interrompit M. Loubert. Madame Granval courut au devant de sa nièce et la serra dans ses bras avec la plus vive effusion.

— Chère Éléonore, s'écria-t-elle, je puis donc enfin vous nommer ma fille!

— Oui, ma bonne tante; et j'en suis bien heureuse, croyez-le. Bonjour, mon père; bonjour, Léonce.

— Où diable as-tu été courir si matin? demanda M. Loubert.

— J'avais quelques affaires indispensables, répondit Éléonore, et j'ai voulu m'en débar-

Le Crédit Lyonnais s'échange à 778 fr. Les Chemins Économiques valent 429 fr. Informations financières. — L'action Pâtin-Caoutchouc-fer vaut près de 1,500 fr. L'usine Ménier a dû augmenter la production dans des proportions considérables par suite de temps pluvieux persistants.

FAITS DIVERS

UNE TRISTE AFFAIRE.

On écrit de Cahors qu'un soldat du 7^e régiment de ligne, qui venait de goûter le vin nouveau à Pradines, faisait son entrée à Cahors avec sa baïonnette hors du fourreau.

Il rencontra l'adjudant Goussot qui lui fit des observations au sujet de son attitude et l'invita à rentrer de suite au quartier.

Le militaire s'élança sur son supérieur qui put se dégager, grâce au concours d'un sergent-fourrier qui vint lui prêter main forte.

Au moment où l'adjudant se débarrassait de l'étreinte du soldat, celui-ci lui envoya un coup de pied dans l'abdomen et un coup de poing sur la figure qui le terrassèrent.

Le poste fut requis et le fantassin irascible fut conduit à la caserne.

Arrivé à la porte du quartier, il s'empara encore de la baïonnette du factionnaire et en menaça tous ceux qui l'approchaient. Il fallut le concours de tout le poste pour le maîtriser, l'attacher et le conduire à la cellule.

CONSEILS ET RECETTES

NETTOYAGE DES FOULARDS

Le lavage des foulards exige des soins spéciaux, sinon leur tissu perd bientôt son éclat, son moelleux, sa souplesse. Tant que les foulards sont en bon état, on les nettoie en les passant d'abord à un savonnage froid plus ou moins fort, suivant qu'il est nécessaire, on les rince et les essuie convenablement. Puis on fait bouillir du son dans de l'eau, il faut une poignée de son par foulard.

Cette décoction est filtrée au travers d'un linge; l'eau est recueillie dans un récipient; les foulards savonnés y sont mis à tremper; on les presse avec les mains, on les suspend pour les faire sécher et on les repasse légèrement, encore un peu humides.

Avec la précaution de les saturer d'eau à chaque savonnage, les foulards restent toujours doux au toucher et brillants comme quand ils sont neufs.

USAGES DE L'HUILE

L'huile pure et de bonne qualité est un laxatif doux et excellent pour les jeunes enfants.

Pour conserver au cuir sa flexibilité, il faut le tremper dans l'huile.

Si on a des raideurs dans le cou, des douleurs dans la poitrine, il faut chauffer de l'huile,

rasser de bonne heure pour être ensuite tout à vous.

La baronne remercia Éléonore de cette aimable attention, puis on parla de l'époque du mariage, des dispenses à demander, des présents à acheter, du trousseau à faire. M. Loubert paraissait attacher la plus grande importance à tous ces menus détails. Quant aux affaires d'intérêt, personne n'en souffla mot: on sait pourquoi.

Deux heures s'écoulèrent ainsi, et quand on se sépara tout le monde était satisfait.

« Mon fils est le plus noble des hommes », pensait madame Granval.

« J'ai fait mon devoir », pensait Léonce.

« J'ai bien mené ma barque », pensait M. Loubert.

« Je suis tranquille maintenant, car je ne peux rien perdre », pensait Éléonore.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 3 Novembre 1892

3 0/0	98 80
3 0/0 amortissable	99 15
4 1/2	104 70

en bien frotter la partie malade à l'aide de la main et recouvrir de ouate, dont on place en dehors le côté luisant. On ne retire la ouate que lorsque le mal a disparu.

ENGRAIS FLORAL CONCENTRÉ

Voici la composition d'un engrais concentré qui réunit, dans un très faible volume, les propriétés des engrais chimiques recommandés par M. le marquis de Paris, et qu'on peut employer dans les cultures en pots, comme dans les plus grands carrés de jardin.

Mélanger et pulvériser: azotate d'ammoniaque 200 grammes. — Azotate de potasse 125. — Biphosphate d'ammoniaque 100. — Sulfate de fer 20. — Sel ammoniacal 25. — Plâtre 20.

Arroser les plantes avec ce mélange à raison de 100 grammes par litre d'eau. Renouveler une ou deux fois dans le cours de la végétation, sans préjudice des arrosages à l'eau simple que peuvent réclamer les plantes.

La Romance des Saules

Paroles de ROMAIN COMPANT, musique de A. CASIROLA

Après diverses chansons patriotiques qui ont obtenu tant de succès, M. R. COMPANT publie aujourd'hui une romance délicieuse: *La Romance des Saules*, dont les vers, empreints d'une douce poésie, expriment les sentiments les plus tendres. C'est une mélodie facile, des plus gracieuses. Elle aura bientôt conquis la faveur du public.

Prix, avec accompagnement de piano: 60 centimes, franco.

Du même auteur: LA FAUVETTE FRANÇAISE (romance d'Alsace), 40 centimes franco. Les deux chants ensemble, 75 centimes franco.

Envoi par retour du courrier, contre timbres-poste ou mandat adressés à l'auteur, M. R. COMPANT, à BALAN-SEDAN (ARDENNES).

Le Musée des Familles (58^e année), paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 1^{er} novembre 1892:

La Nourrice, par L. Collas. — *Les Gaietés du mois*, par Willy. — *Les Enfants de Grand-Pierre*, par Eug. Muller. — *Science en Famille*, par L. Balthazard. — *Un Vendredi à Constantinople*, par Ara. — *L'Héritage d'Orión*, par Louise Mussat. — *La Dame aux yeux verts*, par H. de Charlieu. — *La Fileuse au Fuseau d'or*, par Em. Causé. — *L'attaque du Moulin*, par Emile Zola. — *Mosaïque*, par Eug. Muller.

Illustrations par E. Bayard, Alb. Guillaume, F. Lix, F. Régamey, Hyass, Gaillard, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement: Paris, un an 14 fr.; Départements, 16 francs; à la Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

HERNIÉS

Guérison radicale par le Bandage électro-médical MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils à:

Angers, les Samedi 12 (foire), Dimanche 13 et Lundi 14 Novembre, hôtel de Londres (sur le quai);

Saumur, le Mardi 15, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, hôtel de la Paix.

M. Marie revient deux fois par an. Nos bandages électriques seuls guérissent.

21 ans de Merveilleux succès

Les Bandages des docteurs MARIE défient toute concurrence pour leur efficacité.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épurée, le 1/2 kilog., 40 c.

Bongie première, le paquet 75 c.

— extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 4.90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

prié de tenir à ma disposition une somme de deux millions et demi dont mon excellente mère vient de me révéler l'existence: ce sont ses économies.

— Comment, tu as autant d'argent que cela? et que comptes-tu en faire?

— Je compte le placer chez vous, mon bon oncle... Cela vous conviendra-t-il?

M. Loubert fit un mouvement de surprise si violent, qu'on eût dit qu'il allait tomber à la renverse. Une idée comme il n'en avait jamais eu de sa vie venait de traverser son cerveau. Cette idée était que sa sœur et son neveu connaissaient sa situation, et que leur offre n'était qu'une manière délicate de lui venir en aide.

« C'est absurde, pensa-t-il bientôt. S'ils me savaient ruiné, ils ne m'offriraient pas de me prêter de l'argent... C'est qu'ils ne se doutent de rien. Je puis être tranquille à présent. »

— Si cela peut te rendre service, continua-t-il à haute voix, je ne demande pas mieux, mon ami. Je prendrai cet argent à un intérêt raisonnable toutefois.

— Vous le fixerez-vous même, mon oncle, dit Léonce un peu surpris. Mais puisque nous

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE,
Et de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

VENTE

Sur licitation

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

EN UN SEUL LOT

Au plus offrant et dernier enchérissseur
D'UNE

VASTE MAISON

AVEC SES DÉPENDANCES

Sise au Puy-Notre-Dame, route de Montreuil et place du Champ-de-Mars.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 27 NOVEMBRE 1892, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-douze ;

Et à la requête de M. Alexandre-Auguste Chollet fils, propriétaire, demeurant au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire) ;

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de Madame Jeanne Hardouin, veuve de M. Alexandre Chollet, en son vivant tailleur de pierres et cafetier, et épouse en secondes nocces de M. Pascal Chollet, maître-maçon, et de ce dernier tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire) ;

Ayant pour avoué constitué à Saumur M^e ALBERT ;

Il sera procédé, le dimanche vingt-sept novembre mil huit quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, à la vente aux enchères publiques en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérissseur, des biens ci-après désignés, sur la mise à prix fixée d'office par le Tribunal civil de Saumur.

DÉSIGNATION

Une maison, sise au Puy-Notre-Dame, route de Montreuil et place du Champ-de-Mars, construite en pierres et couverte en ardoises, consistant en :

1. Un corps de bâtiment, sur la route de Montreuil, comprenant :

Rez-de-chaussée, divisé en cinq pièces : vestibule, salle à manger, salon, cuisine et office, cage d'escaliers ;

Premier étage : trois chambres à coucher, corridor entre, grenier au-dessus ;

Cour derrière la maison, dans laquelle se trouve une citerne en maçonnerie, contenant dix mille litres environ ; pompe ;

2. Au fond de la cour : cabinets d'aisances ; vaste remise avec pressoir donnant sur le Champ-de-Mars ; Grenier au-dessus.

NOTA. — Les ustensiles de pressoir appartenant personnellement à M. Chollet et ne sont point compris dans la vente. Le tout, clos de murs, tient au nord à la place du Champ-de-Mars, au levant M. Jules Hardouin, au midi la route de Montreuil au Puy, et au couchant les héritiers Carré.

Mise à prix : 4,000 fr.

S'adresser, pour renseignements, à :

1^o M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suisant la vente ;

2^o M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le deux novembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A CÉDER, pour cause de maladie, très ancienne Épicerie, avec débit sur le comptoir, dans un quartier commerçant du centre d'Angers. Prix 600 fr. Loyer peu élevé, beau logement.

S'adresser à M. MACÉ, 3, rue Voltaire, Angers. Renseignements gratuits.

A LOUER En totalité ou par parties, une MAISON neuve, pour la St-Jean prochaine, située route de Varrains, ayant façade sur la route et derrière le Chemin-Vert, en face le chemin des courses. Le tout bien aéré. Belle vue sur la prairie. Cette maison se compose : 1^o en soubassement, 4 belles caves ; 2^o rez-de-chaussée, 4 chambres ; 3^o premier étage, 4 chambres ; 4^o deuxième étage, 4 chambres ; 5^o quatre vastes greniers sur le tout, servitudes, un vaste porche couvert d'un vaste grenier, une remise et grenier dessus, une écurie, grenier dessus, un hangar, grenier dessus, un cellier, grenier dessus, une vaste cour et un jardin et jets d'eau avec bassins, puits et réservoir d'eau de pluie sous le toit pouvant desservir les appartements. L'on peut terminer les intérieurs au gré du locataire, moyennant un bail.

S'adresser sur les lieux, au propriétaire, M. PASQUET, cimentier, 15, rue du Roi-René.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 20 NOVEMBRE 1892, à 1 heure, à Brézé, en l'étude de M^e LECOMPTE, notaire.

PROPRIÉTÉ

DE

Produit et d'agrément

Située à Brézé,

Comprenant : maison de maître, bâtiments d'exploitation, jardin, caves, clos de terre et vigne, bois ; le tout d'une contenance de 4 hectares 66 ares.

S'adresser au notaire.

A LOUER

APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arbruté

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile

ROY, Horticulteur, a l'honneur d'informer le public qu'à dater du 20 octobre courant, son établissement est transféré rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 48, près l'église de Nantilly.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITTRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.

VIENT DE PARAÎTRE :

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Grande Épicerie Parisienne

Vendre bon

AVANT TOUT

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler

Joindre la qualité

AU

Bon marché

IMBERT Fils

BON VIN ROUGE

Le litre 40, 50, 60 et 70 centimes.

Vin de Touraine, le litre, 60 et 70 centimes.

Côtes de Bordeaux, le litre, 0,80 et 1 fr.

VINS MOUSSEUX DE SAUMUR

La bouteille, 1 fr., 1,25 et 1,50.

Champagnes, toutes les grandes marques

Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne

Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Frontignan, Lunel, etc.

Rhum d'Importation directe

Le litre, 1,80, 2 fr., 2,50, 3 et 4 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure